

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

- Séance du 15 DECEMBRE 2025 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

**25/122/AGE**

**DGA RELATIONS EXTERIEURES ET GRANDS PROJETS - DIRECTION DES GRANDS PROJETS** Approbation et autorisation de signature du nouveau marché de partenariat portant sur 32 écoles réparties en 16 groupes scolaires, dont un sur notre secteur sur le site Rosière Figone.

**2025-443-DGAREP**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Pour répondre au vieillissement important de son parc d'établissements scolaires, faire face aux enjeux climatiques, à l'évolution des effectifs scolaires et des projets d'aménagements de son territoire, la Ville de Marseille a adopté le 11 octobre 2021 un Plan écoles sans précédent. Ce dernier, dont la réalisation s'étend sur l'ensemble de la Ville, vise ainsi à construire, réhabiliter, remettre à niveau des écoles, équipements publics fondamentaux pour l'avenir de la Ville, et constitue un projet urbain qui s'inscrit pleinement dans une politique locale et nationale de rénovation du tissu urbain et des services publics.

Le Plan écoles s'articule autour de deux volets et vise l'intégralité du parc scolaire municipal. Le volet 1 se réalise par la conclusion de marchés de partenariat entre la Ville et la Société Publique des Ecoles Marseillaises (SPEM), pilotée conjointement avec l'État, et consiste en la restructuration ou la création de 188 nouvelles écoles. Le second volet, opéré directement par la Ville, porte sur la rénovation des autres écoles de la commune.

Le Plan Ecoles est aujourd'hui en phase active de déploiement. A ce titre, le présent rapport a pour objet l'approbation et l'autorisation de signature d'un nouveau marché de partenariat entre la Ville de Marseille et la SPEM, visant au financement, à la conception, et à la réhabilitation et/ou la construction d'une troisième vague portant sur 2 nouvelles écoles dont le groupe scolaire Rosière Figone sur notre secteur.

Le contrat est proposé pour une durée de 30 ans maximum après la dernière mise à disposition, permettant le financement des ouvrages dans le temps. Le contrat inclut, sous forme de tranches optionnelles, une mission d'entretien-maintenance des ouvrages confiée à la SPEM.

L'ensemble des opérations font l'objet d'ambitions fonctionnelles, techniques et environnementales élevées. Des exigences en termes d'heures d'insertion et de parts dédiées aux PME/TPE sont également incluses dans le contrat.

Le coût global des investissements (incluant notamment la rémunération de la SPEM) est estimé à 230 923 904 € HT (auquel s'ajoute une provision pour modifications de 10 996 376 € HT et des frais financiers intercalaires de 9 260 500 € HT). Un coût global cible des investissements a été établi à 200 000 000 € HT (incluant la rémunération de la SPEM, hors provision pour modifications et des frais financiers intercalaires). Les tranches optionnelles pour l'entretien-maintenance sont estimées pour un montant de 22 500 000 € HT sur huit ans. D'autres frais pourraient le cas échéant être supportés par la Ville (causes légitimes, changement de règlementation, impôts et taxes, etc). Le détail des coûts figure en annexe au présent rapport (Annexe 1 : Annexe F au Marché de partenariat).

Les coûts, déduction faite des subventions, seront portés par la SPEM et financés par celle-ci au travers d'emprunts bancaires.

La Ville versera pendant 30 années à partir de la mise à disposition des écoles une redevance à la SPEM, liée à la conception-construction-financement ainsi qu'aux frais de gestion pour les tranches fermes, et possiblement, pour les tranches optionnelles, liée à la conception-construction-financement ainsi qu'aux frais de gestion et à l'exploitation-maintenance.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
VU LE PROJET DE CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE  
MARSEILLE ET LA SPEM  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

- ARTICLE 1** Est approuvé le nouveau marché de partenariat entre la Ville de Marseille et la SPEM ayant pour objet le financement, la conception, la réhabilitation et/ou la construction des 32 écoles, dont le groupe scolaire Rosière Figone, ainsi qu'une mission optionnelle d'entretien maintenance des ouvrages pendant huit années.
- ARTICLE 2** Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est autorisé à finaliser, conclure et signer tout acte concourant à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la signature du nouveau marché de partenariat.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**